



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DEETS)



Les
entreprises
pour la Cité

3ÈME
ÉDITION

LES JOURNÉES SOLIDARITÉS COHÉSION SOCIALE & INCLUSION

25 NOVEMBRE
À 13H00

PALAIS DES SPORTS DU GOSIER

Le Club "Les Entreprises s'engagent" Guadeloupe en partenariat avec les organisateurs des journées des Solidarités, de la Cohésion Sociale et de l'inclusion lancent la 3ème édition des Trophées des Acteurs Engagés 2025.

Vous agissez concrètement pour une société plus inclusive, solidaire et durable. Le palmarès récompensera les initiatives les plus remarquables autour de 10 thématiques, ayant pour socle commun l'insertion professionnelle :

Jeunes / Seniors / Handicap / Lutte contre la récidive / Quartiers prioritaires (PAQTE) / Développement durable / Sport / Achats inclusifs / Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme / Trophée "Coup de Cœur du Jury" dirigeants bénévoles

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES
17 NOVEMBRE 2025 À MINUIT !

CANDIDATEZ !!



TROPHÉES DES ACTEURS ENGAGÉS – 3ème édition

DATE ET LIEU : Mardi 25 novembre à 13h00 au Palais des sports et de la culture du Gosier

Le club « les entreprises s'engagent » de Guadeloupe, porté par Les entreprises pour la Cité, en partenariat avec les organisateurs des Journées des Solidarités, de la Cohésion sociale et de l'inclusion récompensent les entreprises et structures de l'ESS engagées dans l'insertion professionnelle. Les inscriptions pour les trophées des acteurs engagés sont ouvertes jusqu'au **17 novembre 2025 à minuit**.

POURQUOI Y PARTICIPER ?

Nous souhaitons valoriser et faire connaître les acteurs qui peuvent témoigner de leur implication sur des thématiques spécifiques de l'engagement social, sociétale et environnementale.

Les trophées sont une récompense décernée par un comité de sélection composé de la gouvernance du club « les entreprises s'engagent » (la Deets, les entreprises pour la Cité, la STEP, entreprise Leader du Club) et de partenaires institutionnels parmi lesquels la Préfecture, le Conseil Départemental, France Travail, Mission Locale, Cap Emploi, CAF, MDPH, Uniformation...

Les acteurs peuvent concourir pour une ou plusieurs catégories suivantes :

- Jeunes
- Seniors
- Handicap
- Lutte contre la récidive
- Quartiers prioritaires (Paqte)
- Développement durable
- Sport
- Achats inclusifs
- Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- 10^e trophée – “Coup de Cœur du Jury” (dirigeants bénévoles)

COMMENT PARTICIPER ?

Ces trophées s'adressent aux acteurs quelle que soit leur taille¹, dès lors qu'ils agissent pour une société plus inclusive et un monde plus durable.

Pour confirmer votre candidature, veuillez répondre avant le 17 novembre 2025 au formulaire en ligne : [Les Trophées des "acteurs engagés" : mardi 25 novembre 2025 à 13h00 – Remplir le formulaire](#)

CALENDRIER

03 novembre : ouverture des candidatures en ligne

17 novembre : date limite de retour des candidatures

21 novembre : délibération par le Jury

25 novembre : remise des trophées

LES CATEGORIES RECOMPENSEES

- **Jeunes** : le trophée récompense la structure qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des jeunes par exemple par le nombre de stages, accueil dans le cadre de l'immersion facilitée, le recrutement en alternance, le mentorat...
- **Seniors** : le trophée récompense la structure qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des seniors par exemple par le nombre de seniors employés, le recrutement, le mentorat de compétences, la politique RH favorisant le maintien en emploi...
- **Handicap** : le trophée récompense la structure qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des personnes en situation de handicap par exemple par le nombre d'immersions, le recrutement, le maintien dans l'emploi, la participation au DuoDayS...
- **Lutte contre la récidive** : le trophée récompense la structure qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des personnes placées sous-main de justice par le recrutement, le développement du travail pénal....
- **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (Paqte)** : le trophée récompense la structure qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des personnes issues des quartiers prioritaires par exemple par le nombre de stages, le recrutement en alternance, le recrutement en emploi franc ...

¹ (Grands groupes, PME/ETI/TPE, startups, associations, structures de l'ESS etc.)

- **Développement durable** : le trophée récompense la structure qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur du développement durable par exemple la lutte contre le gaspillage énergétique, gaspillage alimentaire, le développement de la mobilité durable....
- **Sport** : le trophée récompense la structure qui témoignera d'un engagement spécifique pour soutenir les sportifs de haut niveau, développer le sport au sein de son entreprise, recruter via la pratique sportive ...
- **Achats inclusifs** : le trophée récompense la structure qui témoignera d'un engagement spécifique pour les achats inclusifs par exemple en ayant recours à des prestataires inclusifs, par l'utilisation de la plateforme « marché de l'inclusion ».
- **Lutte contre l'illettrisme et Illectronisme** : Ce prix distingue les démarches de structures qui soutiennent la formation de leurs salariés dans le domaine des compétences de base (lecture, écriture, calcul et numérique) et facilitent l'insertion professionnelle et le développement des compétences socle de personnes éloignées de l'emploi et de bas niveau de qualification initiale.
- **10^e trophée - "Coup de cœur du jury"** : Ce prix distingue la structure engagée dans la formation des dirigeants bénévoles, la participation des dirigeants bénévoles à une action militante en faveur de l'insertion professionnelle.

Ces trophées représentent une belle opportunité pour les acteurs de montrer leur engagement et leur créativité dans le domaine de la RSE. En participant, ils contribuent non seulement à leur propre développement, mais aussi à la sensibilisation et à l'avancement des pratiques responsables sur notre territoire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ces critères permettent d'analyser objectivement l'implication et l'impact des projets sur le territoire voire l'innovation, tout en tenant compte de la diversité des structures, notamment des grands groupes, PME/ETI/TPE, startups, associations, structures ESS etc.

Il est crucial de souligner que ces critères sont conçus de manière à ne pas pénaliser les petites structures (entreprises ou associations), même celles disposant de moyens limités. En évaluant la qualité des idées et l'engagement des équipes plutôt que la taille des ressources, nous encourageons toutes les structures à mettre en lumière leurs initiatives.

Nous récompensons des actions conduites sur l'année 2025.

• Innovation et changement de pratiques (20%)

- **Description** : Ce critère évalue la nouveauté et l'originalité des projets. Les candidats doivent démontrer en quoi leur initiative se démarque des pratiques habituelles, au sein de leur structure, et apporte une solution innovante aux enjeux sociétaux ou environnementaux.

• Implication de la Structure (20%)

- **Description** : l'accent est mis sur les ressources mobilisées et l'implication de la structure dans le projet, en prenant en compte la taille et les moyens de la structure. Les évaluateurs examineront les moyens humains, logistiques, financiers, implication des collaborateurs et/ou du dirigeant, mis en œuvre pour garantir le succès de l'initiative. Une forte implication de la structure dans le projet est essentielle.

• Pérennité du Projet (20%)

- **Description** : Ce critère évalue la durabilité et la capacité de duplication du projet. Les initiatives doivent non seulement être viables à long terme, mais également pouvoir être adaptées ou reproduites par d'autres structures. L'engagement dans le temps est également pris en compte.

• Impact du Projet (40%)

- **Description** : L'impact est le critère le plus pondéré, car il mesure les retombées concrètes sur le territoire. Les initiatives qui démontrent un changement significatif dans la communauté ou l'environnement seront favorisées. La qualité de l'impact sera évaluée au même titre que la quantité des bénéficiaires touchés, le nombre de fournisseurs inclusifs etc.

Méthode de calculs :

Pour chaque critère, la note est calculée comme suit : Note ajustée = (Note/10 × Pondération). La note finale sur 10 est la somme des notes ajustées de chaque critère.

Échelle de notation

- 0 - Très insuffisant : Le critère n'est pas du tout respecté ou mal adressé.
- 1 à 3 - Insuffisant : Des tentatives sont faites, mais restent largement insuffisantes.
- 4 à 5 - Passable : Le critère est partiellement respecté avec des points à améliorer.
- 6 à 7 - Bien : Le critère est bien respecté avec peu de lacunes.
- 8 à 10 - Très bien : Le critère est pleinement respecté avec excellence.

Critères	Note (Sur 10)	Pondération (%)	Commentaire points faibles	Commentaire points forts
Innovation changement de pratiques	/10	20%		
Implication de la structure	/10	20%		
Pérennité du projet	/10	20%		
Impact du Projet	/10	40%		
TOTAL	/40			